

PARIS le 8/01/09

A l'initiative de Pierre CORDERO, le COLIDRE vous propose vendredi 13 février 2009 :

à 9h 00 : une visite de LFB Biomédicaments - 3, av. des Tropiques - Les Ulis - 91958 Courtaboeuf.

LFB Biomédicaments est un des premiers laboratoires européens spécialisé dans la fabrication et la commercialisation des médicaments dérivés du plasma humain et un acteur clé dans le domaine des biotechnologies en France (une plaquette de présentation sera transmise aux inscrits)

vers 12h 30 : un déjeuner, offert par le LFB, est organisé sur place

vers 15h 00 : une visite du musée des métiers anciens - place de l'Église 91570 Bièvres. Ce musée présente sur 400 m² les métiers liés à la santé, l'élégance, le bois, le métal, ... Les droits d'entrée à ce musée vous sont offerts par le Colidre.

L'accès à LFB peut se faire :

- * soit avec votre voiture, des parkings sont aménagés autour du laboratoire.
- * soit par les transports en commun : prendre le RER B (direction St Rémy les Chevreuses et descendre à « Massy Palaiseau ». Puis prendre le bus APTR 0602 Sud (direction du Centre commercial Les Ulis 2) et descendre à l'arrêt « Pacifique »

Pour aller de Courtaboeuf à Bièvres, le covoiturage sera organisé si nécessaire, une fois les participants connus.

Le nombre de participants est limité à 30 personnes, les inscriptions se feront selon leur ordre d'arrivée.

Conformément à la décision prise lors de l'AG de Limoges, les adhérents de province qui participeront à cette visite se verront rembourser 50 % de leurs frais de transport (sur présentation d'un justificatif et sur la base d'un billet de train).

Nous vous remercions de retourner le bulletin de participation ci-dessous avant le 5 février 2009.

Jacques BIANNE

Bulletin de participation à la journée du 13 février 2009
(à retourner au COLIDRE - 75, av. des Ternes 75017 PARIS)

Nom - Prénom :

Adresse :

- | | | |
|--|--------------------|--------------------|
| - participera à la journée | OUI ⁽¹⁾ | NON ⁽¹⁾ |
| - utilisera sa voiture personnelle : | OUI ⁽¹⁾ | NON ⁽¹⁾ |
| - utilisera les transports en commun : | OUI ⁽¹⁾ | NON ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ rayer la mention inutile